

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance ordinaire publique du 26 janvier 2021

19 - INDEMNITES DES ELUS : INFORMATION ANNUELLE

Direction : Cabinet du Président

Service instructeur : Cabinet du Président

Délibération n° : CD250121/19D

Le 26 janvier 2021, l'Assemblée départementale, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre MARCON, Président du Département.

- Présents : 36

- Absent(s) excusé(s) : 1

- Absent(s) ayant donné pouvoir : 1

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VU l'article 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la délibération de l'Assemblée délibérante n° CD261020/15H du 26 octobre 2020 statuant sur les modalités de fonctionnement de l'Assemblée départementale pendant la crise COVID 19 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les Régions, les Départements et les Communes doivent faire une communication annuelle auprès de leur organe délibérant sur les indemnités des élus avant l'examen du budget.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Michel BRUN au nom de la 4ème commission,

PREND ACTE de la communication de l'état annuel des indemnités perçues par les membres de l'Assemblée départementale au titre de leur mandat de conseiller départemental mais aussi au titre des fonctions que certains conseillers départementaux occupent au sein des organismes suivants : Syndicat Mixte de Lavalette, Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, SEM Cap Tourisme 43, Syndicat Mixte de gestion de l'aérodrome de Loudes, SEM du Velay, du Conservatoire Botanique National du Massif Central, Service d'Incendie et de Secours, Syndicat Mixte de l'Etablissement Public Loire, Syndicat Mixte du PNR des Monts d'Ardèche, Syndicat Mixte du PNR Livradois-Forez, SEM de Gestion de Vulcania et Société d'Equipement d'Auvergne.

Identifiant de télétransmission

043-224300012-20210126-251072-DE-1-1

**Pour le Président,
le Directeur Général
des Services du Département**

Date de réception en préfecture :

27 janvier 2021

Date de publication :

28 janvier 2021

Signé François MONIN